

A R R E T E 2901800000 SAL005  
PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE  
DE MR. SALAUN JEAN-CLAUDE  
AGENT D'ENTRETIEN

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COMMUNE DE BRENNILIS  
29690 BRENNILIS

VU LA LOI NO 82-213 DU 2 MARS 1982 MODIFIEE. RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES COMMUNES. DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS.  
VU LA LOI NO 83-634 DU 13 JUILLET 1983 MODIFIEE. PORTANT DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES.  
VU LA LOI NO 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE. PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.  
VU LE DECRET NO 94-1155 DU 28/12/1994 AVEC EFFET DU 01/08/1994. FIXANT L'ECHELLE INDICIAIRE APPLICABLE A CE GRADE.  
VU LE DECRET NO 90-829 DU 20/09/1990 AVEC EFFET DU 01/08/1991. FIXANT LA DUREE DE CARRIERE APPLICABLE A CE GRADE  
CONSIDERANT QUE MR. SALAUN JEAN-CLAUDE  
REMPLOIT LES CONDITIONS D'ANCIENNETE ET QUE SA VALEUR PROFESSIONNELLE JUSTIFIE UN AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE.  
CONSIDERANT QUE LA COMMISSION PARITAIRE A PRIS CONNAISSANCE DE CET AVANCEMENT.

A R R E T E

ARTICLE 1: LA SITUATION DE MR. SALAUN JEAN-CLAUDE  
NE(E) LE 11/11/57 EST ETABLIE COMME SUIT :

I SITUATION ACTUELLE	I SITUATION NOUVELLE	I
I A COMPTER DU 15/07/1995	I A COMPTER DU 15/07/1997	I
I 05 ECHELON	I 06 ECHELON	I
I E2	I E2	I
I IB 274 IM 267 BONIF 10	I IB 287 IM 274 BONIF 10	I
I ANCIENNETE DANS L'ECHELON	I RELIQUAT D'ANCIENNETE	I
I 00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S)	I 00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S)	I

ARTICLE 2: LE SECRETAIRE GENERAL EST CHARGE DE L'EXECUTION DU PRESENT ARRETE QUI SERA:

- TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT.
- TRANSMIS AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION.
- TRANSMIS AU COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE.
- NOTIFIE A L'INTERESSE(E).

FAIT A : BRENNILIS

LE : 02/07/1997



LE MAIRE

- .. CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE.
  - .. INFORME QUE LE PRESENT ARRETE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE LA PRESENTE NOTIFICATION.
  - .. NOTIFIE LE 02/07/1997
- SIGNATURE DE L'AGENT

*Salaun*

